



3 2 7 4 0 1 9

DZIP/DRC-MDT/CGE.19.087

**Direction de la Zone Industriale-Portuaire**

Emmanuel LUDOT  
Directeur

Affaire suivie par Mathilde Dubost  
02.32.74.74.00 poste 7872

**SUEZ - BIOSYNERGY**

Port Sud du Havre  
Route des Gabions  
76 700 ROGERVILLE

A l'attention de Monsieur RAMONI

Le Havre,  
Le

**09 SEP. 2019**

**RECOMMANDE AVEC A.R. N°1A 1A 164 404 9962 5**

**OBJET :** Demande d'avis sur les conditions de remise en état du site et autorisation de rejet des effluents dans le réseau GPMH - Dossier de demande d'autorisation environnementale relative à l'implantation et l'exploitation d'une chaudière biomasse (projet BIOSYNERGY), sur un Terrain du Domaine Public du GPMH route des Entreprises commune de Gonfreville l'Orcher

**REF :** Vos mails des 27 août 2019 et 5 septembre 2019

Monsieur le Directeur,

Vous nous avez fait part de votre projet de déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale pour l'implantation et l'exploitation d'une chaudière biomasse, destinée à alimenter en énergie un réseau de chaleur urbain et industriel, route des Entreprises, commune de Gonfreville l'Orcher localisée en zone UX du PLU de cette Commune.

Par mail en date du 27 août 2019, vous sollicitez l'avis du GPMH sur les conditions de remise en état du site à prévoir par l'Occupant au terme de sa ou ses Convention (s) d'Occupation (s) Temporaire (s).

Nous vous confirmons que le GPMH serait disposé à délivrer une COT à SUEZ BIOSYNERGY sur une parcelle de terrain telle que définie au plan SDO 2112PLA03 (en pièce jointe), sous réserve :

- de l'issue des discussions en cours notamment sur les conditions de délivrance et d'exécution de cette convention,
- du respect des règles qui s'imposent au GPMH, en particulier la validation par ses instances,
- de l'obtention des autorisations nécessaires pour le projet (notamment au regard du code de l'urbanisme et du code de l'environnement).

---

**GRAND PORT MARITIME DU HAVRE**

Terre-Plein de la Barre – CS 81413 – 76067 Le Havre Cedex – France  
Tél : 02 32 74 69 31 – Fax : 02 32 74 74 16 – [www.lehavre-haropaports.com](http://www.lehavre-haropaports.com)

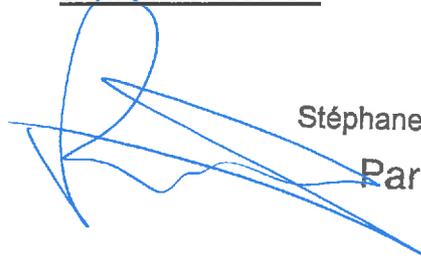
Le site devra être remis dans un état identique à l'état initial et conforme aux dispositions prévues dans les Conditions Générales d'Occupation (version de janvier 2018) et annexées à la (ou les) Convention (s) d'Occupation (s) Temporaire (s), aux dispositions prévues dans la (ou les) Convention (s) d'Occupation (s) Temporaire (s) et, en tout état de cause, dans un état compatible avec les occupations et utilisations du sol définies à l'Article UX du règlement du Plan Local d'Urbanisme de Gonfreville l'Orcher (notamment les « activités portuaires, industrielles, artisanales, de stockage et de logistique ») en date du 9 juillet 2018.

Par ailleurs, pour faire suite à votre courriel du 5 septembre et sur la base de l'étude hydraulique jointe à votre demande, nous vous confirmons l'accord de principe du GPMH quant à un futur rejet des eaux usées domestiques, des eaux usées procédés et des eaux pluviales dans le réseau eaux pluviales du GPMH sous réserve du respect des dispositions suivantes :

- Transmission des plans d'exécution (récolement) de vos installations ;
- Communication de votre contrat d'entretien des installations ;
- Communication des bilans de contrôles des installations ;
- Respect des prescriptions du GPMH concernant les modalités de raccordement à nos ouvrages ;
- Respect de la réglementation en vigueur concernant les caractéristiques des rejets dans le milieu ;
- Régularisation d'une (ou des) Convention (s) d'Occupation (s) Temporaire (s) si nécessaire.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

**Emmanuel LUDOT**

  
Stéphane ROUTEL  
Par intérim

PJ: plan SDO 2112PLA03

